

Amendement n° 15
(N° interne au service de l'assemblée)
Présenté par le groupe :
Rassemblement National & alliés

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
SESSION DU : 21-déc-23

AMENDEMENT BUDGETAIRE

DOCUMENT BUDGETAIRE CONCERNE : BUDGET PRIMITIF 2024

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 7	Secteur d'activité:	Dettes et aux opérations financières
Domaine:	Environnement	Domaine:	Finances
Programme :	3.3.01 - SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEURS DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	Programme :	Emprunt

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Pages 101-104 du rapport BP 2024.

Exposé des motifs :
Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)
Exposé : Nous demandons la suppression des crédits de l'Agence Régionale Energie Climat, considérant qu'elle constitue simplement une agence supplémentaire complexifiant la compréhension des citoyens. Notre refus s'explique également par le désaccord fondamental avec la vision de la transition énergétique de la Région, qui ne correspond en aucun cas à la nôtre.
Dans le détail: Suppression des crédits de paiement à hauteur de 200 K€ pour les dernières études préalables nécessaires à la création de l'AREC Suppression des crédits de paiement à hauteur de 800 K€ à l'association AREC Suppression des crédits de paiement à hauteur de 1,275 M€ pour la création de la SPL AREC. Suppression des crédits de paiement à hauteur de 2 M€ pour la création de la SEM AREC.
Proposition : Le groupe Rassemblement national et Alliés propose de supprimer les crédits de paiement d'un montant de 4,275 M€ et de diminuer la ligne « opérations financières - emprunt » de 4,275 M €.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	937	Chapitre budgétaire:	923
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:		Montant de l'AP	
Montant de l'AE :		Montant de l'AE	
Montant des CP en dépenses :	-4 275 000,00 €	Montant des CP en dépenses	
Montant des CP en recettes :		Montant des CP en recettes : (emprunt)	-4 275 000,00 €
TOTAL (1)	-4 275 000,00 €	TOTAL (2)	-4 275 000,00 €
Opération équilibrée (1=2)		Opération non équilibrée(1 ><2)	